



La voix nationale des Indiens et des

Métis hors réserve du Canada

UNE QUESTION D'ÉQUITÉ

Une des plus vieilles organisations autochtones du Canada remonte en scène et ce n'est pas pour jouer la comédie.

Le Congrès des peuples autochtones du Canada (le Conseil des peuples autochtones du Canada créé en 1971) reprend à fond de train la vedette comme agent de changement pour les Indiens et les Métis qui vivent à l'extérieur des réserves et forment le plus grand nombre d'autochtones au pays.

Le CPA ne recherche pas la publicité par intérêt. Il veut plutôt sensibiliser la population et susciter l'action sur les problèmes et les intérêts propres des autochtones vivant loin des réserves des Premières Nations.

Les chefs politiques des organisations membres ou affiliées, un comité national de direction à Ottawa et un représentant des jeunes récemment élu décrivent leur mission en termes directs et puissants.

« Franchement, c'est une question d'équité, » déclare le président national du Congrès, Harry Daniels, soulignant le thème central d'une campagne d'éducation populaire sur les besoins des autochtones qui ne relèvent pas de la Loi sur les Indiens.

Le traitement équitable, une bonne affaire pour le Canada

Il explique que les autochtones vivant à l'extérieur des réserves, plus de 800 000 personnes, appartiennent aux groupes qui croissent le plus rapidement au pays et représentent un actif important pour le Canada.

« Partout dans les provinces et les territoires, nous comptons des jeunes autochtones de toutes les conditions sociales qui souhaitent assumer leurs responsabilités de citoyens, de dire M. Daniels, mais nous devons faire en sorte qu'ils s'y préparent, qu'ils reçoivent la formation voulue et soient sains de corps et d'esprit.



Harry Daniels

Pour cela, ils doivent avoir un bien meilleur accès à la formation et aux institutions de perfectionnement si facilement accessibles aux autres Canadiens... mais toujours pas pour eux. »

Selon lui, le Canada fera une bonne affaire le jour où tous les autochtones seront traités équitablement. « Ce sera la manifestation d'une administration rentable et humaine, d'un bon commerce et d'une politique

sensible qui fera en sorte que les autochtones du Canada auront le sentiment d'avoir des intérêts dans ce pays. » En fin de compte, note-t-il, cela fera nettement baisser le coût des services sociaux et de santé de même que la criminalité et l'incarcération et créera une société où tous les citoyens pourront vivre avec fierté.

« Ce seront là les sous-produits d'une main-d'œuvre autochtone productive et participante » ajoute M. Daniels.

Il jure, ainsi que les organisations membres et affiliées du pays, de poursuivre la lutte au nom des Métis et des Indiens vivant à l'extérieur des réserves et, ensemble, ils comptent sur l'esprit de justice inné des Canadiens pour obtenir leur appui.

« Après tout, conclut-il, comme nous le disons dans notre campagne, *C'est une question d'équité*, et nous voulons croire que les Canadiens sont en très grande majorité des gens équitables. »

LE CPA SOUTIENT UN ANCIEN COMBATTANT INDIEN

Daniels demande qu'on restreigne les pouvoirs du registraire des Indiens



Sam Sinclair

Intervenant devant de la Cour fédérale, le Congrès des peuples autochtones du Canada a réussi à empêcher le registraire de priver de son statut d'Indien un ancien combattant respectable de la Deuxième Guerre mondiale.

Le registraire, Marinda MacDonald, avait informé, l'an dernier, Sam Sinclair, Indien de l'Alberta, qu'on le bifferait de la liste des Indiens inscrits, parce que sa grand-mère aurait accepté une concession de terrain, plutôt que la protection des traités,

de la part d'une des commissions chargées par l'administration fédérale de décider du statut indien des personnes.

Toutefois, la grand-mère n'était plus vivante pour prendre cette décision, lors de la visite de ces commissions dans le Nord de l'Alberta en 1899. Pire encore, la présumée décision contre la famille Sinclair a été rendue même si le frère de la grand-mère avait accepté de relever du traité à ce moment-là.

Puis, avant même d'entreprendre la procédure, le registraire avait déjà rayé les fils de M. Sinclair du registre des Indiens.

Le geste a entièrement surpris la famille Sinclair. Le registraire ne l'a pas informée des raisons de l'enquête ni de la personne qui le lui avait conseillé.

Un pouvoir dangereux

Le président du Congrès Harry Daniels, se réjouit du jugement, mais il demande au ministre des Affaires indiennes, M^{me} Jane Stewart, d'autoriser une

révision en profondeur du système d'inscription pour prévenir la répétition de semblables injustices.

« Ici, le pouvoir du registraire est absolu, dit-il à la suite de l'annonce. Aucune règle d'interprétation ne le guide, si ce n'est celle qu'il établit lui-même. Il peut rayer du registre tous les Indiens du pays et aucun tribunal ne peut réviser la décision. »

M. Daniels soutient que de tels pouvoirs sur d'autres êtres humains au Canada sont dangereux et qu'ils mettent en doute les droits des autochtones.

Restreindre les pouvoirs des « agents auprès des Indiens »

M. Daniels déclare que l'injonction établit un précédent important pour les autres autochtones qui sont en voie de radiation du registre ou « qui ont déjà vu leur statut d'Indien retiré unilatéralement par le registraire ». Il a dit clairement que le CPA cherchera à faire restreindre définitivement les pouvoirs des « agents auprès des Indiens ».

Téléphonez au CPA

Il demande aux autochtones dont le registraire met en doute le statut indien de communiquer avec le Congrès des peuples autochtones, à Ottawa, (613) 238-3511; télécopie, (613) 230-6273.

« La présente a pour objet d'exprimer la profonde gratitude de notre famille envers le Congrès des peuples autochtones dont le soutien nous a aidé à conserver nos droits d'Indiens. »

Comme vous le savez, notre père a consacré plusieurs années de sa vie à aider à améliorer la qualité de vie des autochtones de l'Alberta. Nos parents, Sam et Edna, nous ont appris à toujours aider les autres moins fortunés, c'est-à-dire à l'indienne.

C'est grâce à l'aide du CPA que mon père et notre famille ont pu bénéficier d'une représentation juste et équitable dans cette cause.

Votre organisation a certes démontré un leadership et un engagement admirables en venant défendre les autochtones qui ne sont pas représentés de façon adéquate au Canada. »

Respectueusement,
Jeannette Sinclair, Edmonton (Alberta)



Les PEUPLES OUBLIÉS

La voix nationale des Indiens et des Métis hors réserve du Canada

Publication du Congrès des peuples autochtones



Président: Harry W. Daniels

Vice-président: Frank Palmater

Rédacteur en chef: Robert Gairns

65, rue Bank, 4^e étage

Ottawa (Ont.) K1P 5N2

Téléphone: (613) 238-3511

Télécopie: (613) 230-6273

www.abo-peoples.org

LES ACTIVITÉS MARS 1999

- **Ottawa** — Le CPA rencontre les Affaires indiennes et l'interlocuteur fédéral auprès des métis et des Indiens non inscrits pour inciter à l'action sur l'Accord politique.
- **Regina** — Le CPA assiste à la réunion du Conseil du développement des ressources humaines autochtones: mise au point du plan d'action pour la création d'emplois et le développement de carrière chez les autochtones.
- **Vancouver** — « Une question d'équité » — Assemblée générale annuelle du CPA: forum sur l'article 91.24 de la Loi constitutionnelle et réunion d'orientation.
- **Regina** — Rencontre avec les premiers ministres sur la participation des autochtones au « débat sur l'Union sociale ».
- **Les peuples oubliés** fait ses débuts après presque deux décennies.

LES PEUPLES OUBLIÉS, RETOUR SUR L'AVENIR

Voici la première édition du « nouveau » journal, *Les peuples oubliés*. C'est un tabloïd d'information sur les Indiens et les Métis qui vivent à l'extérieur des réserves, dans les villes, villages et campagnes du Canada ainsi que sur l'organisation qui cherche à améliorer leur sort sur le plan provincial, territorial et fédéral.

Nous disons « nouveau » parce que *Les peuples oubliés* est en quelque sorte une réincarnation du journal national du Conseil des peuples autochtones du Canada, prédécesseur du Congrès des peuples autochtones, publié dans les années 70 et au début des années 80.

Dans cette édition, nous présentons nos lecteurs, en certains cas pour la deuxième fois, aux personnes qui

forment nos organisations politiques, à Ottawa, dans les provinces et dans les territoires. Dans les prochaines éditions, nous leur rendrons hommage et soulignerons le travail essentiel qu'ils font pour nos gens.

Nous croyons que c'est important que vous sachiez qui nous sommes, où nous œuvrons et ce que nous faisons, parce que notre nombre, quelque 800 000 personnes, fait de nous le plus important rassemblement autochtone du pays jusqu'ici.

Nous exposerons quelques-unes des principales questions qui préoccupent nos gens afin de vous aider à comprendre les défis et les possibilités qui se présentent à nous dans nos efforts pour nous faire reconnaître et accepter comme peuples autochtones légitimes, dont les

droits et privilèges doivent aussi être reconnus et confirmés pour que nous participions équitablement à la vie de la société canadienne.

Quant à moi, ce journal apparaît comme du « déjà vu, d'un bout à l'autre encore », puisque j'ai été un des rédacteurs en chef du « vieux » *Les peuples oubliés*. Notre engagement est de vous livrer un journal qui sera informatif, vivant, efficace et même parfois teinté d'humour. Vos observations, opinions et suggestions seront bienvenues.

Alors, détendez-vous et délectez-vous de cette édition des *Peuples oubliés* ainsi que des éditions futures.

Meegwetch, Masi cho, Nia:wen, Miss'ie, Wela'lin, Thank you, Merci beaucoup.

Robert Gairns, *Sunset Rock*

D'ACCORD?

Le 29 février 1994, Le président d'alors du CPA, Jim Sinclair, le ministre des Affaires indiennes et l'interlocuteur fédéral auprès des Métis et les Indiens non inscrits signaient un Accord Politique.

L'entente, accompagnée d'un protocole signé par le très hon. Joe Clark, exposait les modalités de coordination d'un partenariat officiel entre le Congrès des peuples autochtones (ci-devant le Conseil des peuples autochtones du Canada) et le Canada. Ce nouveau partenariat devait commencer par examiner la mise en œuvre des engagements décrits dans « Pour la création d'emplois » (le Livre rouge) et des autres mesures convenues.

Un Accord renouvelé

À la suite de l'annonce de « Rassembler nos forces: Le plan d'action du Canada pour les questions autochtones » et de « Bâtir notre avenir » ainsi que du changement de nom du Conseil des autochtones en celui de Congrès des peuples autochtones, les deux parties ont jugé opportun de renouveler la signature de l'Accord.

La ministre des Affaires indiennes, Jane Stewart, l'interlocuteur fédéral, Ralph Goodale, et le président du CPA, Harry W. Daniels, signaient l'Accord révisé en juin 1998.

L'équité d'accès

L'Accord a pour objet d'établir un mécanisme courant de consultation et d'engagement pour traiter des questions touchant les trois documents de politique du gouvernement fédéral à l'égard des peuples autochtones. Puis, comme le dit l'entente, le but

est de procurer aux membres du CPA un accès équitable à ces initiatives, quels que soient leurs lieux de résidence ou leur statut d'autochtones.

L'Accord prévoit aussi la création de deux forums, ou mécanismes de mise en œuvre: un forum général, avec l'interlocuteur fédéral auprès des Métis et des Indiens non inscrits; et un forum spécial, avec le ministre des Affaires indiennes.

Qu'en est-il du contenu?

L'Accord comprend des engagements étalés sur plusieurs années pour

élaborer des plans et des stratégies de mise en œuvre dans le cadre du programme du CPA.

Jusqu'ici, on a accompli très peu, malgré les bonnes intentions et les formules retentissantes de l'Accord.

Ce qu'il nous faut c'est une preuve tangible de l'engagement du gouvernement fédéral sous forme de gestes concrets à l'intention des 800 000 Indiens et Métis vivant à l'extérieur des réserves — et cela, à partir de maintenant!

LE REPRÉSENTANT NATIONAL DE LA JEUNESSE AU CPA



Jamie Gallant

« Cette élection au poste de représentant de la jeunesse au sein du Congrès des peuples autochtones m'enthousiasme et est pour moi un honneur.

Je m'engage à travailler ferme pour les Indiens et les Métis que représentent le CPA, ses membres et ses affiliés des provinces et des territoires.

Je suis fière de faire partie d'une équipe d'autochtones aussi dévoués et laborieux. »

Jamie Gallant

Summerside

(Île-du-Prince-Édouard)



TROIS DÉCENNIES DE SERVICE

Voici un aperçu des services les plus marquants que le Conseil des peuples autochtones du Canada, le Congrès des peuples autochtones et les associations membres des provinces et territoires ont rendus aux Indiens et aux Métis vivant à l'extérieur des réserves.

Dans les années 70

- Création, en 1971, du Conseil des peuples autochtones du Canada, pour faire valoir et défendre les intérêts et les droits des Métis et des Indiens non inscrits.
- Programmes de logement pour les autochtones, créés par la SCHL sur les instances du Conseil des peuples autochtones du Canada et des organismes affiliés dans les provinces et les territoires.
- Ajout d'un volet autochtone au programme de logement rural, sur les instances du Conseil des peuples autochtones du Canada, et entrée en vigueur du programme de logement rural et autochtone pour loger les Métis et les Indiens non inscrits vivant dans les localités canadiennes d'au plus 2 500 habitants.
- Programme d'aide à la remise en état des logements, créé par la SCHL après consultation du Conseil des peuples autochtones.
- Lancement, par le Conseil des peuples autochtones, de la Commission sur le crime et la justice touchant les Métis et les Indiens non inscrits. Le rapport et les recommandations ont inspiré des modifications au système de droit pénal.
- Lancement, par le Conseil, du journal *Les peuples oubliés* pour diffuser de l'information sur les Métis et les Indiens non inscrits.
- Création, par le Conseil, de l'Ordre des autochtones du Canada pour reconnaître les réalisations éminentes des autochtones.

Dans les années 80

- Intervention du Conseil pour s'assurer que les femmes autochtones et d'autres personnes recouvrent leur statut d'Indiens inscrits.
- Dissidence de trois organisations métis des Prairies qui forment leur propre organisation politique et quittent le Conseil des peuples autochtones du Canada.
- Démarches et négociations intenses du négociateur du Conseil des peuples autochtones, Harry Daniels, soutenu par les chefs des provinces et des territoires, pour convaincre, en 1981, l'hon. Jean Chrétien et le premier ministre Trudeau, d'inclure les Métis parmi les peuples autochtones dans la Constitution canadienne.
- Participation active du Conseil et des organisations membres des provinces et des territoires à la conférence des premiers ministres, sous la présidence conjointe de Harry Daniels et Smokey Bruyère.

Dans les années 90

- « *Moccasin Walk* », Spectacle historique et fête du 20^e anniversaire du Conseil national des peuples autochtones du Canada — 1991.
- Nomination de Viola Robinson, présidente du Conseil des autochtones du Canada comme membre de la Commission royale d'enquête sur les peuples autochtones.
- À l'assemblée générale, changement du nom de Conseil des peuples autochtones du Canada à celui de Congrès des peuples autochtones.
- Renouvellement de l'Accord politique sur les droits et les programmes affectant les Indiens non inscrits et les Métis vivant à l'extérieur des réserves, signé par la ministre des Affaires indiennes, Jane Stewart, et l'interlocuteur



La secrétaire d'État à la jeunesse, l'hon. Ethel Blondin Andrew, avec (de g. à d.) Jay Roberts, Lawrence Gladue, Robert Gairns et Harry Daniels, président du CPA.

fédéral auprès des Métis et des Indiens non inscrits, Ralph Goodale — 1998.

- Création du Fonds de financement de l'emploi pour les autochtones en milieu urbain, sous la direction du Congrès des peuples autochtones avec les deniers de DRHC — 1998.
- Sur les instances du CPA, lancement par Statistique Canada d'un projet visant à mieux identifier les populations de souche autochtone pour mieux étayer les bases naturelles du CPA — 1998.
- Décision de DRHC d'appliquer une nouvelle stratégie de développement des ressources humaines autochtones qui ignore le CPA et les autochtones vivant à l'extérieur des réserves — 1998.
- Adhésion du CPA à une entente de partenariat avec le Congrès du Travail du Canada pour se pencher ensemble sur les droits des autochtones et des travailleurs — 1998.
- Mise au point par le CPA d'un programme national de communication sous le thème « Une question d'équité », prévoyant la reprise du journal *Les peuples oubliés* pour informer les gouvernements, les médias et la population et pour obtenir leur appui en

faveur des Indiens et des Métis vivant à l'extérieur des réserves — 1999.

- Intervention du CPA devant la Cour fédérale pour soutenir un Indien et ancien combattant de la Deuxième Guerre mondiale, Sam Sinclair, et empêcher le registraire des Indiens de lui retirer son statut d'Indien inscrit — 1999.
- Signature par le CPA d'une entente de partenariat avec la Banque de Montréal — 1999.
- Signature par le CPA d'une entente de partenariat avec l'Alliance de la fonction publique du Canada — 1999.
- Rencontre avec les Affaires indiennes et l'interlocuteur fédéral auprès des Métis et des Indiens non inscrits sur l'Accord politique — 1999.
- Tenue d'un colloque d'orientation lors de l'assemblée annuelle à Vancouver, ainsi que d'une séance spéciale sur l'article 91.24 de la Constitution canadienne concernant les droits des peuples métis et indiens vivant à l'extérieur des réserves — 1999.
- Rencontre avec les premiers ministres à Regina pour discuter de la participation des peuples autochtones au débat sur l'Union sociale.

MEMBRES ET AFFILIÉS RENFORCENT L'EFFORT NATIONAL

Les organisations membres et affiliées des provinces et des territoires renforcent depuis 1971 le Conseil des peuples autochtones du Canada — aujourd'hui Congrès des peuples autochtones — et lui donnent de la crédibilité dans sa lutte pour promouvoir, conserver et protéger les droits des Indiens et des Métis à l'extérieur des réserves.

« J'ai servi aux deux niveaux, à titre de directeur d'organisations provinciales puis à l'échelle nationale » de dire le président du CPA, Harry Daniels. Je peux dire franchement que, s'il peut y avoir de temps à autre des différences de style et d'approche entre nos organismes, ce qui compte, c'est notre détermination à les oublier dans les moments critiques. » C'est, selon lui, l'histoire de notre organisation depuis 1971. Il ajoute que les grandes percées, telle la négociation qui a mené à l'inclusion des Métis comme peuple autochtone dans la Constitution de 1982, n'auraient pas été possibles sans l'appui des organismes membres des provinces et des territoires.



Le vice-président du CPA, Frank Palmater, ancien président du Conseil des peuples autochtones du Nouveau-Brunswick, partage cet avis. « La clé de la réussite de toute organisation, notamment la nôtre, c'est notre capacité de ne pas perdre de vue le principal, dit-il. C'est ce à quoi je me suis exercé quand j'étais affilié provincial et je garde la même attitude, au niveau national. J'examine les problèmes et les possibilités dans cette perspective.

Tant que nous nous concentrons sur ce qui compte vraiment : le service des personnes qui nous ont élus, de dire M. Daniels, nous pouvons résoudre facilement les divergences mineures que nous pourrions avoir et nous unir pour nous occuper de nos véritables ennemis, l'ignorance et l'incompréhension, qu'ils soient au parlement, dans les médias d'information ou dans les localités. »

Il conclut que la campagne du CPA, « Une question d'équité » réussira grâce à l'appui, à l'engagement et à la participation des chefs autochtones et de leurs organisations dans les provinces et les territoires.



LE FINANCEMENT DE L'EMPLOI, UNE RÉUSSITE ENTIÈRE

Il peut porter un titre lourd et avoir commencé tardivement, mais il s'est avéré un moyen formidable de créer des emplois et de susciter des occasions d'affaires chez les Indiens et les Métis vivant à l'extérieur des réserves.

Le Fonds de financement de l'emploi pour les autochtones en milieu urbain, soutenu par Développement des ressources humaines Canada et administré par le Congrès des peuples autochtones, a démarré tardivement et on a dû écourter le projet de trois ans à 15 mois à cause du retard de la signature de l'entente sur la participation financière. Il a quand même suscité 1 000 demandes de renseignements et 300 demandes de financement dont la valeur globale dépasse 15 millions de dollars.

Plus de 800 clients ont un avenir

Au mois de février 1999, plus de 800 clients avaient bénéficié du programme, environ 400 pour des emplois de longue durée et autant pour la

formation professionnelle, tous dans les 15 mois prévus.

Outre l'emploi et la formation, le programme a permis de fonder une quinzaine de nouvelles entreprises autochtones qui devraient créer encore plus d'emplois dans le pays.

Le démantèlement du programme, une recette pour l'échec

Malgré cette réussite, Développement des ressources humaines Canada a annoncé qu'il ne maintiendrait pas le programme dans sa forme actuelle. Les allocations prévues au programme révisé seront réparties dans les localités du pays sur une base d'appels de propositions, sans mécanisme d'affectation à l'échelle nationale ou provinciale pour soutenir cet effort.

Le CPA, ses membres et ses affiliés des provinces et des territoires voient en cette nouvelle formule une recette pour l'échec et ils ont demandé au ministère de modifier le projet, mais ce fut en vain jusqu'ici.

« J'ai reçu du CPA une subvention du Fonds de financement de l'emploi pour les autochtones en milieu urbain pour lancer un service de comptabilité à Saskatoon. Souffrant de paralysie cérébrale et de surdit , j'ai rencontr  beaucoup d'obstacles. J'ai eu du mal   me procurer le financement de d part et c'est gr ce   l'aide de mes parents et de votre programme que j'ai ouvert mon bureau ce mois-ci. Sans votre aide, je n'aurais pas pu le faire. »

« Souffrant de surdit  et ayant v cu longtemps de l'assistance sociale, c'est le soutien combin  du programme d'aide au travail autonome et de votre programme qui m'a permis de lancer une entreprise qui me procurera un revenu et cr era de l'emploi pour au moins une autre personne sur l'assistance sociale. »

« C'est gr ce au soutien du Congr s des peuples autochtones que le Service des communications des Premiers Nations a pr sent  son premier programme de formation en informatique pour aider les autochtones   r int grer le march  du travail. L'intervention toujours de niveau professionnel et opportune du CPA pour r pondre   nos besoins a toujours beaucoup d'importance pour nous. »

« H  bien, je viens tout juste de passer mon 6  et dernier examen qui fait officiellement de moi un ing nieur agr e des r seaux Microsoft. C'est   vous et au CPA que je le dois en bonne partie. Je n'aurais pas obtenu ce titre sans votre aide. Encore une fois, merci de tout c ur. »

« Votre aide financi re, dont nous avions tant besoin, nous a permis de lancer Yethka Getaways et beaucoup de gens sauront que c'est le CPA qui a soutenu notre projet. Nous avons d j  embauch  quelques autochtones vivant en milieu urbain et pr voyons en embaucher plusieurs autres. Un service peut vraiment tout changer! »

« Les Night Hawk Technologies remercient le Congr s des peuples autochtones de son appui. Votre aide nous a vraiment permis de r aliser notre projet de formation et d'embaucher sept nouveaux employ s. »

« Votre engagement est fondamental pour les autochtones des milieux urbains qui veulent entreprendre une carri re en technologie de pointe. »

« Votre aide permet de r aliser des possibilit s, d'atteindre des buts. »

« Gr ce   votre appui, l'International Women's Exchange est maintenant une r alit , et pas seulement un r ve. »

NOUVEAUX SITES WEB

Le CPA offre   dix jeunes autochtones une formation en « confection de toile » pour monter deux nouveaux sites Web.

L'un dressera le profil des entreprises autochtones   travers le Canada et l'autre pr sentera le

travail des artistes et des artisans autochtones du pays. Les sites renseigneront sur les produits, les services, les points de contact et les modalit s d'achat. Ils pr senteront les propri taires et les artistes ainsi que des citations et des conseils.

Le programme, financ  par Industrie Canada, a pour objet d'aider les jeunes autochtones    tre davantage en mesure de participer   l' conomie du

savoir par le truchement des multim dias. On pr voit qu'il permettra d'accro tre le potentiel des artistes et des entreprises autochtones.

Les sites sont en voie de construction et devraient ouvrir   la fin d'avril ou au d but de mai.

On pourra y acc der par lien boolien du site Web du CPA abo-peoples.org

Congr s des peuples autochtones

Au service des Indiens et des M tis vivant   l'ext rieur des r serves partout au Canada

65, rue Bank, 4   tage, Ottawa (Ontario) K1P 5N2 • T l. : (613) 238-3511 • T l copie : (613) 230-6273

Pr sident : Harry W. Daniels

Vice-pr sident : Frank Palmater

Nation M tis du Labrador
370, chemin Hanilton River
Station « B »
Goose Bay (Labrador) AOP 1E0
T l. : (709) 896-0592
T l copie : (709) 896-0594
Pr sident : Todd Russell

Conseil des Indiens des Premiers Nations du Manitoba, Inc.
C.P. 13, Groupe 10 ou C.P. 2857
R.R.2, Sainte-Anne, 9, Waller Crescent
(Manitoba) R5H 1R2 The Pas (Manitoba) R9A 1M6
T l. : (204) 422-5193 T l. : (204) 623-7227
T l copie : (204) 422-8860 T l copie : (204) 623-4041
Grand Chef : Andrew Kirkness
Vice-chef : Glen McIvor

United Native Nations
626, rue Bute, 2   tage
Vancouver, (C.-B.) V6E 3M1
T l. : (604) 688-1821
T l copie : (604) 688-1823
Pr sidente : Viola Thomas
Vice-pr sident : Scott Clark

Alliance autochtone du Qu bec
21, rue Brodeur
Hull (Qu bec) J8Y 2P6
T l. : (819) 770-7763
T l copie : (819) 770-6070
Pr sident et Grand Chef : Fernand Chalifoux

Conseil des autochtones de l' le-du-Prince- douard
33, rue Allen
Charlottetown ( .-P. .)
C1A 3B9
T l. : (902) 892-5314
T l copie : (902) 368-7464
Pr sident et chef : Graham Tuplin
Vice-pr sident : George Cheverie

Conseil des autochtones du Canada (Alberta)
Bureau provincial Adresse postale :
Premier  tage C.P. 14
14922, 102  Ave. N.W. 10426, 124  Rue
Edmonton (Alberta) T5P 0M5 Edmonton (Alberta) T5N 1R6
T l. : (780) 917-1203 T l copie : (780) 488-2741

Nation M tis des Territoires du Nord-Ouest
C.P. 1375, 5125, 50  Rue
Yellowknife (T.-N.O.) X1A 2P1
T l. : (867) 873-3505
T l copie : (867) 873-3395
Pr sident : Gary Bohnet

Le Conseil des Premiers Nations du Yukon
11, chemin Nisutlin
Whitehorse (Yukon) Y1A 3S4
T l. : (867) 667-7631
T l copie : (867) 668-6577
Grand Chef : Shirley Adamson

Association M tis-Autochtone d'Ontario
452, rue Albert, 2   tage
Sault-Ste-Marie (Ontario) P6A 2J8
T l. : (705) 946-5900
T l copie : (705) 946-1161

F d ration des Indiens de Terre-Neuve
C.P. 956,  difice CIBC, rue Main
Corner-Brook, (T.-N.) A2H 6J3
T l. : (709) 634-0996
T l copie : (709) 634-0997

Pr sident : Mike McGuire
1 r vice-pr sident : Henry Wetelainen
2  vice-pr sidente : Lorraine Gisborn

Pr sident : Brendan Sheppard

Conseil autochtone de la Nouvelle- cosse
C.P. 1320
324, chemon Abenaki
Truro (N.- .) B2N 5N2
T l. : (902) 895-1523
T l copie : (902) 895-0024
Chef et pr sidente : Lorraine Cook

Conseil des peuples autochtones du Nouveau-Brunswick
320, rue St. Mary's
Fredericton (N.-B.)
E3A 2S4
T l. : (506) 458-8422/23
T l copie : (506) 451-6130
Pr sidente : Betty-Ann Lavallee
Vice-pr sident : Raymond C. Ring

Repr sentante de la jeunesse : Jamie Gallant
128, rue Gamble, Summerside (I.-P.- .) C1N 4P4
T l. : (902) 436-0651

PEUPLES OUBLIÉS

La voix nationale des Indiens et des

Métis hors réserve du Canada

LA POPULATION... QUI DÉCIDE?

Depuis 1901, Recensement Canada comptait la population autochtone du pays à partir de l'origine familiale, ou ascendance.

La règle de l'ascendance et le nom des groupes autochtones à inclure ont cependant évolué considérablement au fil des ans, d'un recensement à l'autre. Ceci

La Loi sur les indiens

En 1874, la Loi sur les indiens a défini les personnes qui pouvaient être inscrites comme indiens aux fins de la loi; mais, bien que l'avis soit maintenant fort répandu, elle n'a jamais suggéré que la population indienne du Canada comprît uniquement les « inscrits ».

les peuples autochtones mentionnés dans la Constitution ni d'ailleurs leurs droits.

Ainsi, il arrive souvent que les ministères fédéraux définissent les autochtones chacun à sa façon, en regard des besoins de leurs programmes ou de leurs budgets respectifs.

C'est particulièrement le cas du ministère des finances. Pour des raisons évidentes, le ministère préfère la définition limitée et discriminatoire qui se limite à l'« Indien inscrit » ou à l'Inuk pour lequel le fédéral a nettement des responsabilités législatives.

On considère alors les Indiens non inscrits, les Métis et les Indiens inscrits vivant en dehors des réserves comme des âmes séjournant dans les limbes.

l'appartenance à une tribu et s'en est remis à l'ascendance matrilinéaire pour établir qui était indien, alors que pour le reste de la population canadienne il fondait les origines sur l'ascendance patriarcale.

Contrairement au recensement toutefois, depuis 1874 et jusqu'à récemment, les lois sur les indiens fondaient le droit à l'inscription sur l'ascendance patriarcale.

Pire encore, en vertu de ces dispositions, une femme non indienne qui épousait un Indien devenait systématiquement indienne avec tous les droits et avantages que cela comportait, qu'elle ait des ancêtres indiens ou pas. Par contre, une femme inscrite comme indienne qui épousait un non indien perdait

Canada
Population d'ascendance autochtone : Indiens, Métis et Inuit

| Total | Taille | % du total | % hors réserve |
|-----------------------|-----------|------------|----------------|
| Population autochtone | 1 101 955 | | 79 %* |
| Indiens | 831 415 | 75 % | 73 %** |
| Métis | 220 740 | 20 % | |
| Inuit | 49 800 | 5 % | |

* Métis et Inuit compris ** 604 130 Indiens vivent à l'extérieur des réserves au Canada.

Source : Statistique Canada, Recensement 1996

est dû au fait que les gouvernements n'ont jamais défini clairement ce qu'on entend par « autochtone ».

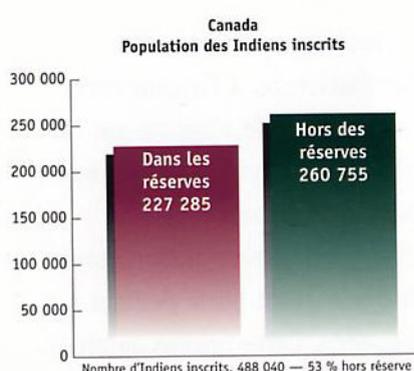
L'article 35(2) de la Loi constitutionnelle de 1982 dit simplement : « Dans cette Loi, les peuples autochtones du Canada comprennent les peuples indiens, métis et inuit du Canada. » Il ne fait pas mention des « Indiens visés par les traités », des « Indiens inscrits », des « Indiens non inscrits », des « Indiens nord-américains » ni de tout autre type d'indien.

Il ne précise pas non plus si un autochtone est une personne qui s'identifie comme telle ni qu'elle a des ancêtres autochtones, quelle que soit la façon de l'établir.

Il n'y a pas de loi sur les Métis ni sur les Inuit. La loi sur les indiens a pendant longtemps exclu les métis qui ont reçu des concessions de terrain, alors qu'à la suite d'une décision de la Cour suprême de 1939, les « Esquimaux » étaient considérés comme étant des Indiens en vertu de l'article 91(24) de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique. Ceci plaçait sous la juridiction législative du gouvernement fédéral le peuple « Esquimau » (Inuit) qui fut longtemps administré en vertu de la Loi sur les affaires du Nord, plutôt que celle sur les indiens.

Des définitions commodes

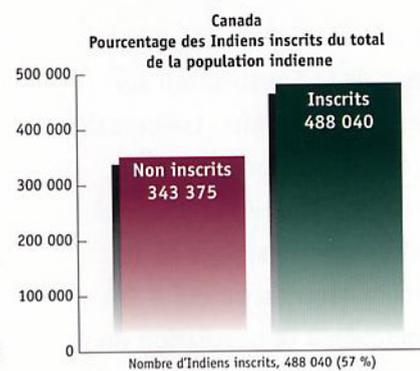
Sauf les « Indiens inscrits », le gouvernement n'a jamais défini



Source : Statistique Canada, Recensement 1996

Les folies du recensement et de la Loi sur les indiens

Si le recensement de 1901 définit un indien comme une personne appartenant à une tribu — Cree, Chippewa, etc. — la règle de l'ascendance pour établir l'appartenance à la tribu n'était pas claire. Le recensement de 1911 a donc abandonné



son statut d'indienne et tous ses droits.

Encore confus?

Le recensement est demeuré pris par la règle de l'ascendance patriarcale de 1951 jusqu'en 1981, année où, grâce aux démarches de Mary Two Axe Early, de Jeanette Lavelle, du



Conseil des peuples autochtones du Canada et d'autres organismes, on a modifié la règle et accepté les deux ascendances, patriarcale ou matriarcale, pour établir la

Le syndrome de « Grey Owl »
Puis, en 1991, le recensement ajouta une autre catégorie d'autochtones fondée sur l'identité.

population autochtone inférieure au nombre des Indiens inscrits.
En vertu de la Loi sur les indiens, l'ascendance sert à établir l'admissibilité d'une

pays — à peine un peu plus d'un demi-million — sans doute à la plus grande joie du ministère des finances!

Comparaison de certaines caractéristiques de la population d'ascendance autochtone avec la population en générale du Canada

| | Ascendance autochtone | Population en général | État des autochtones |
|--|-----------------------|-----------------------|--------------------------|
| Population totale | 1 101 960 | 28 528 125 | 4 % du Canada |
| % hors réserve | 79 % | | 227 285 dans rés. |
| % des moins de 15 ans | 34 % | 20 % | Pop. beaucoup plus jeune |
| % des moins de 65 ans | 3 % | 12 % | le quart |
| Taux de chômage | 20 % | 10 % | le double |
| Revenu moyen des 15 ans+ | 17 823 \$ | 25 435 \$ | les deux tiers |
| Revenu moyen des 65 ans+ | 15 866 \$ | 21 028 \$ | les trois quarts |
| Les 65 ans+ ayant des rentes privées | 8 % | 19 % | la moitié |
| Les 65 ans+ ayant un revenu de placement | 9 % | 28 % | le tiers |
| Incidences des familles à faible revenu | 35 % | 16 % | le double |
| Enfants de moins de 15 ans vivant dans une famille monoparentale | 30 % | 16 % | Près du double |
| Taux de chômage des parents seuls | 26 % | 16 % | 1/3 de plus |
| Propriétaires | 44 % | 70 % | les deux tiers |

filiation indienne. Les dispositions de la Constitution sur l'égalité des droits, traitant de la discrimination fondée sur le sexe, a peut-être influencé l'adoption de la règle de la double ascendance qui a été appliquée à la population en générale lors des recensements de 1986, 1991 et 1996.

Jusqu'au recensement de 1941 on faisait peu de références aux Métis et aux Inuit, sinon aucune. On les appelait « métis » ou « esquimaux », mais la règle de l'ascendance n'était pas claire. À partir de 1981, cependant, eux-aussi bénéficièrent de la double ascendance pour établir leurs origines autochtones.

Plutôt que de recourir à l'affiliation ou à l'ascendance, cette catégorie s'appuie sur la perception psychologique, selon laquelle une personne qui s'identifie comme Indien, Inuit ou Métis, l'est ou le devient par croyance. Cette notion aurait sans doute fait grand plaisir à « Grey Owl » (alias Archie Bellaney), ce gentilhomme anglais qui s'est transformé en indien avec tous les atouts.

Si Statistique Canada n'a pas encore publié le nombre des personnes qui se sont ainsi déclarées indiennes au recensement de 1991, la rumeur veut que cette méthode ait donné de façon embarrassante une

personne au registre des indiens inscrits, aux avantages prévus par les traités et aux droits territoriaux.

Les aspirants « Grey Owl » ne peuvent faire une application.

1,1 million d'autochtones de souche

Le recensement de 1996 comprenait les deux volets : l'identité et l'ascendance.

Cette dernière a permis d'établir la population autochtone du Canada à environ 1,1 million de personnes.

Le compte fondé sur l'identité a cependant donné environ 60 000 indiens de plus que le nombre des inscrits pour tout le

Le CPS utilise l'ascendance, mais accueille tout le monde

Le Congrès des peuples autochtones et son prédécesseur, le Conseil des peuples autochtones du Canada, ont toujours utilisé l'ascendance pour définir le caractère autochtone d'une personne.

L'organisation n'a cependant jamais fait de discrimination. De fait, elle a lutté pour défendre les peuples autochtones du Canada ainsi que promouvoir, protéger et conserver leurs intérêts, quel que soit leur statut.

(Adaptation d'un article de V.F. Valentine, CAP Socio-Demographic Statistical Analysis and Research Project)

(Source : Population autochtone : indienne, métis et inuit — Recensement de 1996)

Note : Le CPA remercie Gustav Goldman, de Statistique Canada, de son *Aboriginal Population and the Census: 120 Years of Information — 1871-1991* (La population autochtone et le recensement : 120 ans d'information — 1871-1991)

Congrès des peuples autochtones
Président : Harry W. Daniels
Vice-président : Frank Palmater
Rédacteur en chef : Robert Gairns
65, rue Bank, 4^e étage,
Ottawa ON K1P 5N2
Téléphone : (613) 238-3511
Télécopie : (613) 230-6273
www.abo-peoples.org

